

# Perspectives

Apériodique – n°22/188 – 9 juin 2022

## Le point de vue

### Union européenne : après le pétrole, le gaz ? Comment faire face ?

Le Conseil européen vient d'acter un embargo partiel sur le pétrole. L'embargo doit dissuader plus fortement encore les entreprises importatrices, les armateurs, les assureurs et les financiers de s'associer aux achats de pétrole russe. En théorie, ces incitations doivent conduire à une plus forte décote sur le prix du pétrole russe. L'ampleur de la décote et l'impact sur la production russe dépendront de sa capacité à dérouter ses flux vers l'Asie. Dans l'immédiat, la nouvelle demande européenne auprès d'autres fournisseurs tend le marché mondial et se traduit par une remontée des prix. L'annonce d'une hausse anticipée de la production de l'Opep n'ayant pas été jugée suffisante par les marchés.

#### Plafonner le prix de l'énergie ? La réflexion avance

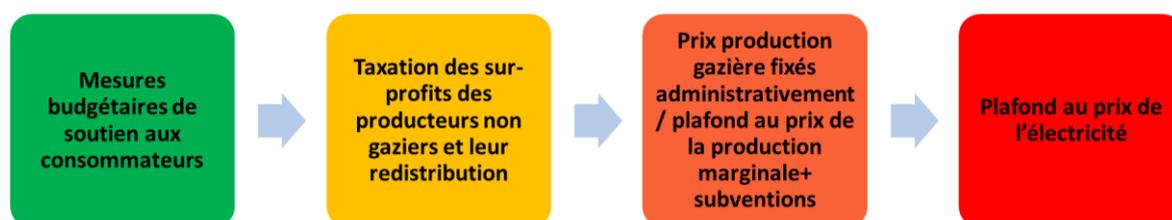
Quant à l'embargo sur le gaz, il n'est pas envisagé : il est difficile de trouver des sources alternatives et seul un lent processus de réduction de la dépendance vis-à-vis des importations russes est prévu. Des actions sont en revanche envisageables sur le prix. Plusieurs pays, dont l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Portugal et la Grèce, ont en effet émis des propositions soit d'un plafonnement du prix du gaz (plafond ou bandes de fluctuation pour le prix traité sur le marché virtuel aux Pays-Bas, plafond pour les coûts de transport du gaz liquéfié), soit de découplage des prix du gaz et de l'électricité. Mais, leurs propositions se sont jusqu'ici heurtées au scepticisme des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Jusqu'à présent, ce type de solution a été plutôt favorablement accueillie par la Commission. Celle-ci a déjà analysé les différentes options, notamment : des compensations financières des producteurs d'électricité d'origine fossile, un plafonnement direct du prix de l'électricité de gros ou des interventions réglementaires pour limiter les profits de certains acteurs du marché. La Commission a déjà décrit les avantages et les inconvénients de tels [mécanismes](#) : entrave à la concurrence, désincitation à l'investissement notamment dans les énergies alternatives, désincitation plus globale de l'offre. Sollicité par la Commission et rendu public au mois de mai, le rapport de l'ACER (Agence de coopération des régulateurs de l'énergie) n'a pas proposé de solutions supplémentaires à celles déjà explorées par la Commission. Tout en concédant que le marché de l'électricité européen n'a pas été conçu pour affronter des situations d'urgence telles que la situation à laquelle l'Europe fait actuellement face, il reprend les mêmes options et souligne les risques liés à des mesures d'urgence mal conçues. L'ACER classe néanmoins ces mesures selon leur « dangerosité », classement dont la Commission pourrait s'inspirer. Mais ce rapport a été jugé fondamentalement décevant et décrit par la présidente de la Commission comme un « tout petit pas ».

Un consensus sur l'urgence d'agir semble avoir été atteint et le Conseil européen a invité la Commission à poursuivre rapidement les travaux relatifs à l'optimisation du fonctionnement du marché européen de l'électricité dont l'incidence qu'y exercent les prix du gaz. Le fait de lier le prix des énergies renouvelables à celui du gaz était en effet peut-être justifié lorsque le gaz était la forme d'énergie prédominante dans la production d'électricité. Mais, aujourd'hui, alors que les énergies renouvelables occupent une place croissante dans le *mix* énergétique, le rattachement des énergies renouvelables au prix du gaz ne semble plus être justifié. C'est notamment encore moins justifié en période de forte volatilité du prix du gaz, lorsque cet ancrage occasionne des profits extraordinaires pour les producteurs d'énergies renouvelables.

Toute solution permettant au marché de résister à la volatilité excessive, présente et future, des prix afin de fournir une électricité abordable devra être arbitrée sous contraintes : un marché adapté à un système énergétique décarboné, le maintien des incitations à la transition écologique, la sauvegarde de la sécurité d'approvisionnement, la préservation de l'intégrité du marché unique et, enfin, des coûts budgétaires limités.

### Classement des options pour contrer la hausse des coûts de l'énergie : de la plus à la moins souhaitable (Rapport de l'ACER)



Dans l'attente d'une décision commune sur le gaz, les pays avancent, chacun de leur côté, en essayant de limiter l'impact budgétaire des mesures.

#### Le premier meilleur choix

Du point de vue macroéconomique, la situation actuelle demande le déplacement du débat sur le *policy-mix* à adopter (plus de budgétaire ou de monétaire) vers un autre terrain qui est celui de la politique de régulation. S'agissant d'un cas typique de choc d'offre provoqué par une défaillance du marché (le pouvoir d'un fournisseur monopolistique), une intervention des États sur les prix se justifie et se pose comme une solution supérieure à toute autre.

Une intervention permettant de découpler temporairement le prix de l'électricité de celui du gaz est la seule permettant de juguler l'inflation. Ni une politique budgétaire de soutien du pouvoir d'achat, ni une action de la Banque centrale n'y parviendraient.

La politique budgétaire pourrait aboutir à une inflation moindre seulement en agissant sur les taux d'imposition de l'énergie, mais cela aurait un coût budgétaire important. La politique monétaire ne peut pas, par la remontée des taux, freiner l'inflation liée aux prix des matières premières. Elle peut tout simplement, en induisant un ralentissement de l'activité et de la demande d'emplois, interrompre le lien entre inflation et hausse des salaires. L'activation de ce lien n'est pour l'instant pas visible dans la zone euro. La Banque centrale peut en revanche éviter que les anticipations des agents ne s'ancrent sur une inflation plus élevée en montrant sa détermination à la combattre. Mais, le coût en termes de perte d'activité pourrait se révéler élevé si une inflation importée indomptée venait miner sa crédibilité. Enfin, l'activation de la politique commerciale, par l'imposition d'un tarif douanier sur les importations de gaz russe a aussi été explorée. Sa logique serait double : augmenter le prix pour le consommateur et limiter ainsi la demande, induire une baisse du prix avant les droits de douane et distribuer la recette douanière aux consommateurs. Ce double avantage repose uniquement sur l'hypothèse que la Russie baisse son prix, ce qui n'est pas acquis.

La prochaine réunion du Conseil européen fin juin pourrait aboutir à une décision sur le plafonnement du prix de l'énergie, mais d'ici là le risque de mesures de rétorsion sur la fourniture de gaz aura augmenté. Garder un front commun, des actions coordonnées et des politiques de solidarité, soit les bases d'un futur marché unique de l'énergie, sera alors le véritable défi pour l'Union. ■

**Paola Monperrus-Veroni**

[paola.monperrus-veroni@credit-agricole-sa.fr](mailto:paola.monperrus-veroni@credit-agricole-sa.fr)

## Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
08/06/2022	<u><a href="#">Zone euro – L'activité résiste bien en dépit de l'inflation !</a></u>	Zone euro
07/06/2022	<u><a href="#">Colombie – Surprise politique, croissance et inflation résistantes</a></u>	Amérique latine
03/06/2022	<u><a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a></u>	Monde
03/06/2022	<u><a href="#">Et du côté de la bataille des idées ? Qui gagnera la guerre mondiale ?</a></u>	Monde
30/05/2022	<u><a href="#">Allemagne – Conjoncture : PIB au T1-2022</a></u>	Europe
25/05/2022	<u><a href="#">Centrafrique – L'adoption du Bitcoin, une décision qui interroge</a></u>	Afrique sub-saharienne
24/05/2022	<u><a href="#">Asie – Chine, Hong Kong : le coût du zéro Covid</a></u>	Asie
20/05/2022	<u><a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a></u>	Monde
20/05/2022	<u><a href="#">Italie – Scénario 2022-2023 : face au conflit en Ukraine</a></u>	Italie
19/05/2022	<u><a href="#">Algérie – Des améliorations économiques certaines, mais plus d'inflation</a></u>	Afrique du Nord
19/05/2022	<u><a href="#">Europe – Le 9 mai de l'Europe, un moment géopolitique ?</a></u>	Europe
19/05/2022	<u><a href="#">Géo-économie et investissements directs : la puissance auto-réalisatrice des anticipations</a></u>	Géopolitique
18/05/2022	<u><a href="#">Philippines – Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre</a></u>	Asie du Sud-Est
16/05/2022	<u><a href="#">Espagne – L'industrie résiste, sous pression</a></u>	Espagne
13/05/2022	<u><a href="#">Monde – L'actualité de la semaine</a></u>	Monde
11/05/2022	<u><a href="#">Afrique du Sud – Les indices PMI témoignent des difficultés du mois d'avril</a></u>	Afrique du Sud
10/05/2022	<u><a href="#">Zone euro – Production industrielle et ventes au détail en repli en mars</a></u>	Zone euro
09/05/2022	<u><a href="#">Parole de banques centrales – La BoE poursuit son resserrement afin de freiner les effets de second tour</a></u>	Royaume-Uni

### Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

**Directeur de la Publication et rédacteur en chef :** Isabelle Job-Bazille

**Documentation :** Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier

Contact: [publication.eco@credit-agricole-sa.fr](mailto:publication.eco@credit-agricole-sa.fr)

**Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :**

**Internet :** <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

**iPad :** application [Études ECO](#) disponible sur l'App store

**Android :** application [Études ECO](#) disponible sur Google Play

*Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.*